



Pack Vert

La collecte à domicile pour travailler l'esprit tranquille

Pourquoi choisir le mode d'acheminement par Pack Vert ?

Collecte dans votre établissement

- Réservation sur www.crt.asso.fr, sur l'application Ma CRT ou au 0 892 680 655 (Service 0,40 € / min + prix appel), pour une collecte planifiée (entre 14h et 18h) ou une collecte à la demande (entre 15h et 18h).
- Les remises sont garanties en cas de perte ou de vol (cf. CGU art. 4).

Circuit de règlement prioritaire

- Règlement par virement bancaire sous 3 à 5 jours ouvrés entre la date du ramassage et la date d'envoi de l'ordre de virement donné par la CRT Services aux Émetteurs effectuant le remboursement.

Notifications

- Alertes par SMS ou e-mail dès la réception de la remise sur le site de la CRT Traitement et au moment de l'envoi de l'ordre de virement.



Informations et souscription directement par Internet sur www.crt.asso.fr

Vous n'avez pas Internet ?

Retournez le coupon ci-contre complété et signé à :

CRT Services
 Service Pack Vert
 Libre réponse 90214
 93908 BOBIGNY CEDEX 9

ou par fax au
 01 48 97 70 70

Joindre un RIB (Relevé d'Identité Bancaire mentionnant IBAN et BIC) original libellé avec votre dénomination sociale.
 Merci de reporter votre code Affilié au dos de votre RIB.

COUPON D'ADHÉSION AU PACK VERT

CRT S - WPKV21

En signant le présent document, je souscris au Pack Vert et je reconnais avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'affiliation et particulières d'utilisation, et les tarifs « Pack Vert », reproduits au verso du présent contrat et consultables sur www.crt.asso.fr.

Code affilié CRT *

N° SIRET

Dénomination sociale

Signature et cachet du représentant de la société

Fait à Le

Je bénéficie du Pack Express et mes coordonnées bancaires n'ont pas changé
(ne pas joindre de RIB - clôture automatique du Pack Express)

Coordonnées bancaires : (joindre un RIB)

N° d'identification international du compte bancaire - IBAN

Code international d'identification de votre banque - BIC

Fréquence de collecte :

je choisis d'être collecté tous les [sélectionner le jour désiré]

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Modifier à tout moment vos jours de collecte ou réserver une collecte ponctuelle sur www.crt.asso.fr > rubrique « votre espace personnel ».

Notification : Je choisis d'être notifié sur mon (au choix)

E-mail

SMS

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU PACK VERT (v5.1 – Juillet 2019)

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation complètent les Conditions Générales d'Affiliation qui régissent les relations des établissements affiliés à la CRT Services (ci-après le(s) Affilié(s)) avec la CRT Services (ci-après la CRT S) et dont les dispositions non contraires aux présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent à l'utilisation du service PACK VERT.

La souscription au PACK VERT engendre la résiliation de plein droit de tous autres contrats conclus avec la CRT S et non compatibles, tels que le PACK EXPRESS ou toute autre formule de règlement préalable choisie.

La souscription au service PACK VERT emporte approbation des Conditions Générales d'Affiliation dont l'Affilié reconnaît avoir pris connaissance et les accepter dans leur version en vigueur à la date de souscription du service.

Les versions en vigueur sont disponibles sur le site internet de la CRT S (www.crt.asso.fr) ou sur simple demande au service clients de la CRT S faite en ligne ou par téléphone au 0 892 680 655 (Service 0,40 € / min + prix appel). Comme les Conditions Générales d'Affiliation, les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont susceptibles d'être modifiées après une information donnée par tous moyens par la CRT S ou par les Émetteurs concernés aux Affiliés.

Les Conditions Générales d'Affiliation et d'Utilisation applicables à un envoi sont celles en vigueur à la date du dépôt de cet envoi en centre de collecte, de prise en charge par le transporteur dans le cadre du PACK VERT ou de sa réception par la CRT S.

ARTICLE 1 – OBJET

Le PACK VERT est un service de la CRT S destiné aux Affiliés de la CRT S dans certaines zones éligibles afin de leur donner la possibilité de bénéficier à leur établissement, d'une collecte de leurs Titres restaurant (à l'exclusion de tous autres Titres) assurée par la CRT S et ses partenaires (via un transporteur), et de leur permettre d'être remboursés par virement bancaire dans un délai de 3 à 5 jours ouvrés selon les conditions et modalités décrites ci-après.

ARTICLE 2 – MODALITÉS D'UTILISATION

2.1. Le délai de remboursement de 3 à 5 jours ouvrés est applicable exclusivement aux remises effectuées via la collecte effectuée à l'établissement de l'Affilié lorsqu'il est situé dans les zones éligibles PACK VERT.

Le délai de remboursement de trois à cinq jours ouvrés s'entend à compter de la date d'enlèvement par le transporteur jusqu'à la date de l'ordre de virement donné par la CRT S aux Émetteurs effectuant le remboursement.

2.2. La liste des zones éligibles PACK VERT est disponible sur le site www.crt.asso.fr. La CRT S est autorisée, à tout moment, à ajouter ou à retirer des zones éligibles PACK VERT après une information donnée par tous moyens par la CRT S aux Affiliés. L'Affilié impacté par ce changement se verra proposer, à sa demande, une solution de remplacement jusqu'à la fin de son contrat ou aura la possibilité de résilier son abonnement sans indemnité, ni pénalité, dans les conditions prévues à l'article « Résiliation ».

2.3. Afin de valider la souscription, l'Affilié devra présenter ses coordonnées bancaires (Relevé d'Identité Bancaire ou Postal mentionnant l'IBAN et le BIC ; dénomination sociale correspondante).

La procédure de validation de la souscription pourra être simplifiée en cas de souscription antérieure d'un PACK EXPRESS.

2.4. L'Affilié pourra choisir de recevoir deux notifications par courriel ou par SMS :

- Une 1^{ère} notification indiquant le numéro de la remise et la date de réception des Titres sur le site de traitement de la CRT S ;
- Une 2^{ème} notification indiquant la date et le montant de l'ordre de virement donné par la CRT S aux Émetteurs effectuant le remboursement.

Par conséquent, l'Affilié doit renseigner une adresse courriel et/ou un numéro de téléphone valide et disposer d'un terminal adapté pour recevoir ces différentes notifications. Lors de sa souscription, l'Affilié doit indiquer par quel mode (exclusif l'un de l'autre) du SMS ou du courriel, il souhaite recevoir sa notification. Le choix du mode de réception des notifications (un choix pour les deux notifications) pourra être modifié par l'Affilié à tout moment via l'espace personnel de l'Affilié sur le site internet de la CRT S (www.crt.asso.fr) ou sur simple demande auprès du service clients de la CRT S.

2.5. Il appartient à l'Affilié de procéder aux vérifications préalables à sa remise et de préparer sa remise conformément aux normes de la CRT S détaillées à l'article 4 des Conditions Générales d'Affiliation, en plus de respecter les prescriptions suivantes :

- Insérer les Titres dans l'une des pochettes de transport fournies par le transporteur au moment de la souscription dans les conditions décrites ci-après ;
- Coller l'un des bons de transport fournis préalablement à l'Affilié ;
- Conserver les références du bon de transport qui seront demandées en cas de réclamation.

2.6. Lors de la souscription, l'Affilié recevra automatiquement et gratuitement un lot de pochettes et de bons de transports. Pour les réapprovisionnements, l'Affilié passera commande lui-même par courriel ou par téléphone auprès de la CRT S, ou par tout moyen futur qui sera mis à disposition par la CRT S comme l'espace personnel de l'Affilié sur le site de la CRT S (www.crt.asso.fr) ou via l'application Smartphone « Ma CRT ». Les enveloppes et les bons de transport seront fournis gratuitement par la CRT S, les enveloppes étant livrées par le transporteur et les bons de transport envoyés par voie postale.

2.7. L'Affilié a le choix entre deux options concernant sa fréquence de collecte :

- la collecte planifiée : le transporteur, dans le cadre de sa tournée, collecte de façon régulière les remises de l'Affilié (entre 14h et 18h) selon une fréquence choisie préalablement par l'Affilié (1, 2, 3, 4 ou 5 fois par semaine). Exemple : tous les lundis.
- la collecte ponctuelle : le transporteur vient collecter à la demande de l'Affilié. Si la réservation est effectuée avant 12h, l'Affilié pourra être collecté le jour même (entre 15h et 18h).

Le choix de l'option devra être opéré par l'Affilié lors de la souscription et pourra être modifié à tout moment par lui moyennant un délai de mise en place incompressible de 5 jours ouvrés, auquel s'ajoute un temps de traitement de la demande (immédiat pour les modifications via l'espace personnel de l'Affilié du site de la CRT S (www.crt.asso.fr) ou via l'application Smartphone « Ma CRT », sous 48h pour les autres modes).

Pour la collecte planifiée, le ou les jours de collecte désirés devront être déterminés lors de la souscription et pourront être modifiés via l'espace personnel de l'Affilié sur le site de la CRT S (www.crt.asso.fr), sur simple demande téléphonique auprès du service clients de la CRT S ou via l'application Smartphone « Ma CRT ».

Pour la collecte ponctuelle, les jours de collecte devront être réservés, au choix de l'Affilié, via son espace personnel sur le site de la CRT S (www.crt.asso.fr), sur simple demande téléphonique auprès du service clients de la CRT S ou via l'application Smartphone « Ma CRT ». Pour une collecte le jour même de la réservation (uniquement entre 15h et 18h), la réservation doit être effectuée avant 12h (heure de confirmation de prise en compte de la demande par le serveur vocal interactif ou par l'espace personnel de l'Affilié).

2.8. En cas d'annulation de la collecte :

- dans le cadre de la collecte planifiée : Si l'Affilié n'a aucune remise à déposer, le transporteur étant dans le cadre de sa tournée, aucun frais d'annulation ne sera appliqué.
- dans le cadre de la collecte ponctuelle : Si l'Affilié annule sa réservation avant 12h (dans les mêmes conditions que ci-dessus), le jour de la collecte, aucun frais d'annulation ne sera appliqué. Si l'Affilié annule sa réservation après 12h le jour de la collecte, des frais d'annulation seront appliqués. Ces frais d'annulation seront déduits des sommes remboursées lors de la prochaine remise de l'Affilié.

2.9. L'adresse de collecte correspond au lieu d'activité réelle de l'Affilié.

ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIÈRES

Émetteur de titres	Pack Vert - tarifs disponibles sur :
UP ÉMET le CHÈQUE UPDÉJEUNER	http://reseau.chequedejeuner.fr/consulter-nos-conditions-de-remboursement.html
E DENRED FRANCE ÉMET le TICKET RESTAURANT®	https://www.edenred.fr/ticket-restaurant/restaurant-enseigne
NATIXIS INTER-TITRES ÉMET le CHÈQUE APETIZ	https://www.apetiz.com/faq/?question=sont-tarifs-commissions-apetiz-pour-restaurants-les-commerçants
SODEXO PASS FRANCE ÉMET le PASS RESTAURANT	https://www.sodexo.fr/commerçants/solutions-de-restaurant/tarifs-cheque-pass-restaurant/

FRAIS D'ANNULATION (après 12h pour une collecte ponctuelle le jour même) : 12,80 € HT (Taux de TVA applicable : 20 %).

3.1. Les conditions financières du PACK VERT sont indiquées à l'Affilié au moment de son affiliation ou de la souscription du service PACK VERT, puis, sont disponibles à tout moment en ligne sur les sites de chacun des émetteurs membres de la CRT S. Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment suivant l'information qui en est donnée par tous moyens par les Émetteurs concernés aux Affiliés.

Ces conditions tarifaires sont fixées par les Émetteurs de manière indépendante et pour chaque Titre dont ils sont émetteurs. Le coût du service PACK VERT est facturé à l'Affilié et le coût TTC du service est déduit par compensation du montant remboursé au titre de chaque Remise.

Les tarifs applicables à un envoi sont ceux en vigueur à la date du dépôt de cet envoi en centre de collecte, de prise en charge par le transporteur dans le cadre du PACK VERT ou de sa réception par la CRT S.

3.2. Dans l'hypothèse où l'Affilié ayant souscrit le PACK VERT enverrait sa remise à la CRT S par un autre mode que la collecte à son établissement, les particularités suivantes s'appliquent :

- La tarification PACK VERT inclut les frais d'une éventuelle remise en Centre de collecte.
- En revanche, la tarification PACK VERT n'inclut pas les frais applicables à d'autres modes de remise, comme par exemple le ColiSUR®.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉS ET EXCLUSIONS

4.1. Aucune garantie de paiement dans les délais contractuels n'est accordée aux remises non-conformes aux dispositions de l'article 4 des Conditions Générales d'Affiliation.

4.2. La notification adressée à l'Affilié par courriel ou par SMS l'est à titre indicatif et ne saurait engager la CRT S. Notamment, la notification de la réception d'une remise adressée par courriel ou par SMS à l'Affilié ne vaut pas reconnaissance par la CRT S du nombre de Titres remis ou de la valeur des Titres figurant dans la remise.

4.3. La CRT S ne saurait être tenue pour responsable des dysfonctionnements techniques, notamment liés à la maintenance ou à une coupure des flux pouvant entraîner une interruption momentanée du service de notification.

De même, la CRT S ne saurait être tenue pour responsable des délais de traitement du remboursement effectué par les Émetteurs, après transmission par ses soins, de l'ordre de virement.

4.4. L'Affilié est garanti en cas de perte ou de vol de ses Titres lors de leur acheminement par le transporteur vers le site de la CRT S, sous réserve de ce que la remise soit conforme aux stipulations des présentes et des Conditions Générales d'Affiliation, et de fournir :

- La copie du bordereau CRT Traitement ou la copie de son talon rempli conservé ;
- Le numéro du bon de transport ;
- Les numéros de plusieurs Titres et/ou le fichier de lecture du logiciel de l'Affilié.

4.5. Le montant remboursé à l'Affilié en cas de perte ou de vol est basé sur les montants déclarés de ce dernier et des éléments obligatoires ci-dessus, dans la limite de 1,5 fois du montant moyen de ses remises des 6 derniers mois et dans la limite d'un colis de 5 kg par ramassage.

Exemples :

Montant déclaré	Moyenne des remises des 6 derniers mois	Plafond de remboursement	Montant remboursé
1 000 €	1 500 €	1 500 x 1,5 = 2 250 €	1 000 €
1 000 €	500 €	500 x 1,5 = 750 €	750 €
1 000 €	Aucune remise	Aucun	1 000 €

4.6. En cas de coexistence de plusieurs modes de remise parallèles au PACK VERT, le remboursement s'opère dans les conditions suivantes :

- Collecte à domicile PACK VERT : Garantie PACK VERT
- Centre de collecte : Garantie centre de collecte (sans limite de plafond)
- ColiSUR® : Garantie ColiSUR® (montant de la garantie souscrite)
- Autre : Aucune garantie

ARTICLE 5 – RÉCLAMATIONS

5.1. Délais de prescription des réclamations

Les réclamations et/ou actions relatives au service PACK VERT et mettant en cause la CRT S se prescrivent, quels qu'en soient l'objet et le motif, dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours, augmenté du délai de remboursement choisi par l'Affilié, à compter du jour de la prise en charge de la remise litigieuse par la CRT S et ses partenaires.

5.2. Procédure de réclamation

Toute demande d'indemnisation devra être envoyée par écrit par l'Affilié au service clients de la CRT S à l'adresse suivante : CRT Services, 93731 Bobigny Cedex 9.

5.3. Composition du dossier de réclamation

Aucune recherche ne peut être effectuée à défaut des éléments suivants qui devront donc impérativement être communiqués dans le dossier de demande de réclamation au service clients de la CRT S :

- le nom de l'Affilié et son code Affilié,
- la copie du talon du bordereau CRT Traitement complété,
- le numéro du bon de transport,
- les numéros de plusieurs Titres (au moins un par Émetteur) et/ou le fichier de lecture du logiciel de l'Affilié.

5.4. Traitement des réclamations

• Réponse à l'Affilié : la CRT S s'engage à apporter une réponse à la réclamation dans les 60 (soixante) jours de sa réception.

À l'initiative de la CRT S, une enquête plus étendue peut se révéler nécessaire afin de clarifier la situation. Dans ce cas, la CRT S en informe l'Affilié en lui demandant, le cas échéant, tout document complémentaire nécessaire à l'instruction de sa réclamation.

Les délais de traitement précités sont alors suspendus.

• Conclusion de l'enquête : la CRT S informe l'Affilié de la conclusion de l'enquête par courrier, mail ou télécopie. La réclamation, si les faits s'avèrent exacts et imputables à la CRT S (ou la CRT Traitement), pourra donner lieu, le cas échéant, à indemnisation sous réserve que les documents nécessaires au traitement de la réclamation aient été communiqués et que l'Affilié ait respecté l'ensemble des présentes Conditions Générales. En matière d'indemnisation, il est procédé comme précisé sous l'article 8.5 des Conditions Générales d'Affiliation.

ARTICLE 6 – DURÉE – RÉSIÉLATION

6.1. Le service PACK VERT est souscrit pour une durée indéterminée à compter de la date de la signature des présentes.

6.2. Le service PACK VERT est résilié :

- automatiquement en cas de souscription par l'Affilié d'une autre offre ou d'un service non compatible avec le service PACK VERT ;
- de plein droit pour faute de l'une des parties, sans préavis, ni indemnité, et sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être dus par la partie défaillante à l'autre partie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, après mise en demeure adressée également par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse pendant un délai de quinze (15) jours à compter de la première présentation du courrier RAR à la partie défaillante ;
- en cas de dénonciation, même sans motif, par l'une des parties qui en informe l'autre partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La dénonciation prend effet à sa date d'enregistrement par la CRT S qui intervient au plus tard sous un délai de 8 (huit) jours à compter de la réception du courrier valant notification de la résiliation ;
- l'option PACK VERT est automatiquement résiliée en cas de perte de la qualité d'Affilié.

6.3. Après la résiliation, et sauf demande spécifique de l'Affilié, ce dernier pourra retrouver les caractéristiques de ses offres précédentes (circuit, mode de remboursement, etc.), en poursuivant lesdits contrats lorsque les offres correspondantes étaient cumulables avec le service PACK VERT, et en souscrivant à nouveau à ces services dans l'hypothèse où ces offres étaient non cumulables avec le service PACK VERT.

L'Affilié qui aurait souscrit au PACK EXPRESS (non cumulable) avant sa souscription au PACK VERT, se verra proposer une procédure de souscription simplifiée.

ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations personnelles collectées dans le cadre du service PACK VERT font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de la CRT Services. Conformément à la réglementation et aux dispositions de l'article 11 des conditions générales d'affiliation, les affiliés bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en adressant un message, accompagné d'un justificatif d'identité, à l'attention du délégué à la protection des données (DPO) de la CRT S au 155 avenue Gallieni 93170 BAGNOLET ou par courriel à dpo.crt@crts.asso.fr.

ARTICLE 8 – HIÉRARCHIE

En cas de contradiction entre les clauses des Conditions Générales d'Affiliation à la CRT S et les présentes Conditions Générales d'Utilisation, ce sont ces dernières qui devront s'appliquer au service.

ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français. Tout litige né de l'interprétation, de l'exécution des présentes Conditions Générales sera réglé conformément aux dispositions de l'article 12 des Conditions Générales d'Affiliation.

Conditions Générales d'Affiliation et Conditions Générales d'Utilisation disponibles en ligne ou sur simple demande au service clients de la CRT Services :

- www.crt.asso.fr
- 0 892 680 655 (Service 0,40 € / min + prix appel)
- CRT Services - 93731 BOBIGNY CEDEX 9